

Vergèze, le 18 mai 2021

CMS/2021/714

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 20 MAI 2021

COMPLEMENT DE LA NOTE DE SYNTHESE

Madame, Monsieur, cher collègue,

Je vous prie de trouver ci-après 2 points supplémentaires à inscrire à l'ordre du jour de la séance du 20 mai 2021.

20. Convention de mise à disposition exceptionnelle d'un tiers de la salle Vergèze Espace

Le projet de création d'un centre de vaccination porté depuis le début de l'année par la commune et la maison de santé pluri-professionnelle de Vergèze, et soutenu par la communauté de communes, vient de recevoir un avis favorable de la part de l'Agence Régionale de Santé et de la Préfecture du Gard, pour une ouverture du 7 juin au 28 août prochain dans la salle Espace République.

C'est une très bonne nouvelle pour la population de Vergèze et de l'ensemble du territoire intercommunal puisqu'il permettra de vacciner au minimum 504 personnes par semaine, la première dose pendant les 6 premières semaines, la deuxième dose pendant les 6 semaines suivantes à compter du 19 juillet.

Cependant, cette réservation intégrale de la salle Espace République pendant 12 semaines consécutives a pour conséquence d'empêcher l'occupation de la salle par des personnes qui l'avaient réservée pour des mariages, anniversaires ou autres manifestations etc.

Afin de tenir l'engagement moral de la commune (même si aucune convention n'avait été signée en raison de la crise sanitaire), il est envisagé de proposer à ces personnes une solution de rechange en mettant à leur disposition, pour le même tarif que la location de la salle Espace République, un tiers de la salle Vergèze Espace le jour de la manifestation. Les personnes seront bien sûr averties que la salle n'est pas climatisée et n'offre pas les mêmes conditions d'accueil et de confort qu'Espce République.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver la conclusion, à titre tout à fait exceptionnel en raison de la création prioritaire du centre de vaccination, d'une convention type d'occupation de la salle Vergèze Espace par des particuliers dans les conditions définies ci-dessus.

21. Elections départementales et régionales - Mise à disposition du ciné-théâtre auprès des candidats

Dans le cadre des élections départementales des 20 et 27 juin prochain, il est désormais possible aux candidats de faire campagne en organisant des réunions publiques. Avant chaque scrutin, la commune délibère habituellement pour permettre la mise à disposition gratuite de certaines salles communales sous réserve de leur disponibilité.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de délibérer pour fixer les modalités de ces mises à disposition de salles, dans les mêmes conditions que ce qui avait été prévu à l'occasion des élections départementales des mars 2015

.../...

Conditions proposées :

- Salle concernée : le ciné-théâtre municipal pour les réunions publiques uniquement,
- Demande émanant de candidats aux élections,
- Date de la mise à disposition de la salle : entre le 31 mai et le 18 juin (avant le 1^{er} tour) et du 21 au 25 juin (avant le 2^{ème} tour),
- Créneaux horaires à respecter (à l'exclusion du week-end) : entre 18 heures et 21 heures,
- Tarif : gratuité de 2 réunions publiques au maximum.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition de cadre général, sachant que les demandes seront étudiées en veillant à l'égalité de traitement des candidats, en fonction de la jauge possible (35% jusqu'au 8 juin, puis 65% de la capacité), sous réserve des disponibilités de la salle, et dans le respect du protocole sanitaire mis en place pour ces réunions.

Vous remerciant de bien vouloir prendre connaissance de ce complément de la note de synthèse (qui sera soumis au vote en début de séance), je vous prie de croire, Mesdames Messieurs les élus, à l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire
Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS

